



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/12

Reçu en Préfecture le : 23/11/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2012
D-2012/599

Aujourd'hui 19 novembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 17h20)

Excusés :

Madame Sylvie CAZES, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES

**Musée des Beaux Arts. Restaurations
d'oeuvres. Convention de partenariat financier.
Signature. Encaissement. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En mai 2012, un groupe de personnalités américaines est venu visiter le cabinet des dessins du musée des beaux arts, par l'intermédiaire de la société Bordeaux Excellence. Devant l'importance de cette collection d'art graphique, Madame Resnick propriétaire de la société Wonderful Brands France, a voulu faire un don de 7500 US \$ au musée par l'intermédiaire de cette société.

Le musée a proposé une participation financière pour poursuivre sa politique de restauration des œuvres graphiques du cabinet des dessins en vue de la réouverture du musée en 2013 et d'une nouvelle présentation au public.

Une sélection d'œuvres graphiques a donc été faite :

- une estampe de la série des Taureaux de Bordeaux de Goya
- 15 pastels de la collection

Une convention régit les obligations des deux parties

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à

- signer cette convention
- à émettre un titre de recettes de la somme de 7 500 USD

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU

MUSEE DES BEAUX ARTS DE BORDEAUX
RESTAURATION D'OEUVRES
CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Entre les soussignés

La ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du reçue en préfecture le.....,
Appelé ci-après « Ville de Bordeaux-musée des beaux arts »
d'une part,

Et

La société Wonderful Brands France, 7 Cité Paradis, 75010 PARIS, immatriculée RCS Paris B520005612, SIRET 52000561200020, représentée par M. Graig Cooper, General Manager.
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Préambule

Dans le cadre de la réouverture du musée en 2013, le musée poursuit sa politique de restauration d'œuvres.
La société Wonderful Brands France souhaite participer financièrement à des restaurations de la collection d'arts graphiques

Article 1 : objet de la convention

La société Wonderful Brands France s'engage à verser la somme de 7500 dollars US (sept mille cinq cents dollars US)
À la ville de bordeaux-musée des beaux arts pour la restauration des œuvres suivantes :

- une estampe des Taureaux de Bordeaux de Goya
- 15 pastels de la collection (la liste sera définie ultérieurement par Monsieur le directeur du musée en fonction du nouvel accrochage)

Le virement sera effectué sur le compte de la ville de bordeaux ouvert à la Banque de France, sous le numéro 30001 00215 0000P050001 77 IBAN FR 95 3000 1002 1500 00P0 5000 177, au vu d'un avis de somme à payer adressé par la trésorerie municipale.

Le virement pourra intervenir dès la signature des parties.

La ville de Bordeaux-musée des beaux arts s'engage à affecter la totalité du montant à la restauration d'œuvres et à faire parvenir à la société Wonderful Brands France un rapport de restauration pour chaque œuvre restaurée.

Article 2: durée

La présente convention est prévue pour durer un an

Article 3 : litiges, contentieux

Les parties conviennent de faire régir la présente convention et son exécution par la loi française.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

Tout litige persistant, de quelque ordre que ce soit, sera porté devant les juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 4 : élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, il est fait élection de domicile :

Pour la ville de Bordeaux, hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex,

Pour La société Wonderful Brands France, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait en quatre exemplaires originaux

A bordeaux, le

Wonderful Brands France

La ville de Bordeaux
Monsieur Alain Juppé
Maire